



Le 8 mars 2024

**Avis d'appel à manifestation d'intérêt  
portant sur le répit pour aidants de personnes âgées en situation de perte d'autonomie**

**Autorités compétentes**

Agence régionale de santé Centre-Val de Loire  
Département du Cher  
Département d'Eure-et-Loir  
Département de l'Indre  
Département d'Indre-et-Loire  
Département de Loir-et-Cher  
Département du Loiret

**Objet de l'appel à manifestation d'intérêt**

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est d'offrir du répit à l'aidant en lui garantissant la prise en charge de son aidé au domicile ou dans un autre lieu.

Diverses prestations peuvent être proposées :

1. Suppléance à domicile
2. Suppléance hors du domicile

**Structures porteuses éligibles**

Le porteur de projet devra impérativement être un établissement ou service médico-social relevant du champ des personnes âgées (6° de l'article L312-1 du CASF) financé totalement ou partiellement par des crédits d'Assurance Maladie. A titre dérogatoire, des services ou établissements sociaux susceptibles de bénéficier suite aux réformes en cours de crédits d'Assurance Maladie peuvent déposer un projet.

**Territoires**

L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux 6 départements de la région.

## Modalités de dépôt des candidatures

### Calendrier

A compter de la date de parution de l'appel à manifestation d'intérêt, les candidats peuvent déposer **jusqu'au 15 mai 2024, 23h59** leur dossier de candidature.

### Modalités de publicité et d'accès à l'appel à manifestation d'intérêt

L'avis d'appel à manifestation d'intérêt, le cahier des charges, le modèle de dossier de candidature, le modèle de budget sont publiés sur le site internet de l'ARS Centre-Val de Loire (rubrique Appel à projets/candidatures) et sur les sites internet des départements. Ils sont également accessibles sur la plateforme « démarches simplifiées ».

### Questions

Les questions éventuelles peuvent être adressées sur l'adresse mail suivante :  
[ars-cvl-ami-ms@ars.sante.fr](mailto:ars-cvl-ami-ms@ars.sante.fr)

### Modalités de réception des projets et pièces justificatives exigées

Le dépôt des candidatures se fait uniquement par voie dématérialisée, selon le modèle de dossier de candidature, via la plateforme « Démarches simplifiées » :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2024-ami-ars-cvl-repit-aidants-pa>

### Candidatures

L'ouverture des dossiers de candidature aura lieu à expiration du délai de réception des réponses.

**Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à porter à la connaissance des autorités des projets innovants sur le répit. Il n'engage pas les autorités dans un financement de projet et pourrait donner lieu dans un second temps à un appel à candidatures.**